

Contrôle sanitaire des eaux de baignade

saison estivale 2026

Commune : LE CROISIC

Plage : SAINT JEAN DE DIEU

044000519

Contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire comprend des analyses régulières de l'eau. Le résultat pour chaque prélèvement est qualifié en "mauvais", "moyen" ou "bon".
Un classement de la qualité de l'eau est calculé à la fin de chaque saison estivale.
Quatre niveaux de classement existent : Insuffisant, suffisant, bon et excellent.

Classement de la qualité de l'eau

2025



Catégories

- ★★★★ Excellente / Excellent / Geldbuße / Multa
- ★★★ Bonne / Good / Gut / Bueno
- ★★ Suffisante / Sufficient / Genügend / Bastante bien
- ★ Mauvaise / Poor / Bad / Malo
- Nouvelle baignade en attente de classement
- N Données insuffisantes pour calculer un classement

Surveillance sanitaire 2026

Interprétation sanitaire du dernier prélèvement

Eau de bonne qualité bactériologique pour la baignade

High bacteriological quality water

Wasser von guter bakteriologischer Qualität

Water van goede bacteriologische kwaliteit

Agua de buena calidad bacteriológica

Résultats du contrôle sanitaire

Date du prélèvement

Heure du prélèvement

Qualification du
prélèvement

		28 mai 16:43	11 juin 12:34	25 juin 12:40	07 juil 06:53	15 juil 08:00
		Bon	Bon	Bon	Bon	Bon
Escherichia coli	UFC/100mL	<15	<15	<15	15	77
Entérocoques	n/(100mL)	15	<15	<15	30	<15
Affichage sur site	-	absence	absence	maj	maj	maj
Fréquentation lors du plv	-	faible	nulle	faible	nulle	nulle
Température de l'air	°C	28,0	19,0	32,0	20,0	23,0
Température de l'eau	°C	23,4	18,8	24,5	20,3	21,4
Transparence	-	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8

Qualification d'un prélèvement d'eau de mer

Escherichia coli (UFC/100mL)	Bon ≤ 100	Moyen de 101 à 1000	Mauvais > 1000
Entérocoques intestinaux (UFC/100mL)	≤ 100	de 101 à 370	> 370

La qualification du prélèvement est déterminée en prenant en compte le résultat le plus déclassant parmi les deux paramètres recherchés.

P/ la Directrice de la Santé Publique
et Environnementale
l'Ingénieur d'Etudes Sanitaires

Denis REDEGER